

DISCOURS

prononcé le vendredi 7 octobre 1966

à

SAINT - PIERRE et MIQUELON

par

M. PIERRE BILLOTTE

Ministre d'Etat

chargé des Départements et Territoire d'Outre-mer.

_*

Le Territoire de Saint-Pierre et Miquelon est aujourd'hui le lieu de la planète où, hors de l'Europe, flotte depuis le plus longtemps le drapeau français. Il l'est parce qu'il demeure le dernier fragment du grand empire qui s'étendait jadis de Terre-Neuve aux Grand Lacs, et, par la vallée du Mississippi, au Golfe du Mexique. Trois fois chassée de ses foyers par la guerre, la population de vos îles y est toujours revenue. Et ma visite au Territoire, en cette année 1966, coïncide avec un anniversaire dont je tiens à souligner la signification qu'il revêt pour vos îles et pour la France tout entière. C'est en 1816, il y a donc cent cinquante ans, qu'a eu lieu la rétrocession de votre archipel au Gouvernement de Louis XVIII en exécution des traités de Paris. L'escadre qui venait prendre possession de la colonie y ramenait une partie des familles déportées par les anglais en 1794 : la plupart des habitants de Saint-Pierre et Miquelon se rattachent à ces familles, qui, par delà le retour de 1816, établissent la continuité avec la Nouvelle-France. Et, parmi ces familles, il est une des plus anciennes qui vient d'être, il y a quelques mois, douloureusement frappée : je veux parler de celle de cet homme d'action, qui fut votre député estimé de tous, M. Albert BRIAND dont vous me permettez, après l'avoir fait devant l'Assemblée Nationale, d'évoquer à nouveau la mémoire et de saluer le dévouement envers sa petite patrie.

Mais il est dit dans l'Écriture, et c'est une parole profonde, qu'il faut « laisser les morts ensevelir les morts ». Une grande nation comme la France, en plein renouveau démographique, économique et spirituel, ne saurait, certes négliger ses souvenirs – elle ne confond pas souvenirs et regrets.

Depuis cent cinquante ans, Messieurs, dans des conditions difficiles, sous un ciel inclément, sur une terre peu fertile et une mer dangereuse, vos pères ont beaucoup travaillé. Ils ont donné la preuve de ces hautes qualités humaines que sont l'énergie, le courage, la persévérance. Dans les heures de péril, ils ont démontré la profondeur de leur attachement à la France : plus d'un millier de Saint-Pierrais et de Miquelonnais ont combattu pour elle en 1914-1918 et cent-dix sont tombés sur les champs de bataille ou ont péri en mer. En décembre 1941, le ralliement à la France libre se fit, comme le dit en ses « Mémoires de Guerre » le Général de Gaulle, « dans le plus grand enthousiasme des habitants ». Ce dont le plébiscite organisé aussitôt et les engagements dans les Forces Navales Françaises libres vinrent apporter le plus solennel témoignage. Témoignage, en fait, des liens unissant la colonie à la France. La distance seule avait conduit à faire de l'archipel un établissement de nature coloniale et, par le sang, c'est le Pays Basque, c'est la Bretagne, c'est la Normandie, ce sont les Charentes dont vous faites revivre en Amérique les vertus et les traditions.

A cette France d'Amérique, j'apporte, Messieurs, avec le témoignage de l'affection du peuple de la Métropole, le salut du Président et du Gouvernement de la République.

*

* *

Vos îles vivent de la mer. C'est la pêche qu'évoque aux métropolitains, à peine le prononce-t-on, le nom de votre archipel. Mais beaucoup d'entre eux en restent souvent à de vieilles images, faute d'avoir suivi l'évolution de l'armement pour la grande pêche et de l'industrie morutière. Or, il y a longtemps déjà que se sont effacés dans l'histoire les voiliers qui venaient pêcher sur les bancs et durent y renoncer peu à peu, à partir du moment où il fut de plus en plus difficile de se procurer de la boîte et dès lors, surtout, que l'apparition du chalutier eut provoqué une véritable révolution technique. Par ailleurs, l'union de la propulsion mécanique et du chalut, le traitement du poisson à bord, rendaient moins nécessaire le séjour à Saint-Pierre, ce qui entraîna le déclin de trop d'activités artisanales.

Du moins subsistait la petite pêche. Vous savez les efforts qui ont été tentés pour la soutenir. Je pense moins aux subventions versées sous forme de primes, qu'aux actions conduites pour doter les doris d'un équipement permettant d'accroître leur efficacité : installations de sondeurs-détecteurs assurant la localisation exacte du poisson, expériences d'emploi du filet maillant. Mais il est de fait que, malgré les qualités qu'elle requiert de ceux qui la pratiquent, la pêche en doris, qui doit s'interrompre tout au long des mois d'hiver, n'a qu'une faible rendement. Une amélioration durable de la pêche artisanale ne pourra résulter que de sa transformation complète par la substitution aux doris d'unités de

plus fort tonnage, susceptibles d'effectuer des sorties plus longues pendant dix ou onze mois, et utilisant des engins et des techniques de pêche plus évolués.

Il était naturel que l'administration se préoccupât de rechercher des solutions nouvelles : elle s'y est employée depuis longtemps et dès avant la guerre elle essaya d'armer de petits chalutiers. C'est seulement avec la création en 1952 de la « Société de Pêche et de Congélation », dotée d'une flottille de chalutiers, qu'un nouveau chapitre s'est définitivement ouvert dans l'histoire, déjà longue, de la pêche saint-pierraise : la pêche industrielle s'implantait chez vous.

Mais force était, dans le même temps, de tenir compte de l'évolution des pratiques alimentaires et des modifications survenues dans le goût de la clientèle. Si la morue séchée conservait des marchés fidèles mais limités, la consommation du poisson frais ou congelé allait s'accroissant. La remise en état par le FIDES, la rénovation, le perfectionnement de l'établissement frigorifique du Cap à l'Aigle ont permis de faire face aux besoins nouveaux. Il s'agit là d'un ensemble complexe : ateliers de préparation des filets de poisson, congélateurs, installations d'emballage, auxquels s'ajoutent des installations de fumage pour le haddock, de séchage à air chaud pour la morue principalement destinée au marché antillais, de traitement des déchets pour la fabrication de farine de poisson. L'exploitation, vous le savez, a connu des difficultés imputables à des raisons accidentelles : mauvaises campagnes, perte de deux chalutiers. Notre souvenir et notre hommage vont aux morts du « Ravenel » perdu corps et biens en 1962 au service de votre communauté. En fait, vous le savez du reste, la pêche connaît des variations cycliques : que le poisson passe plus ou moins près de Saint-Pierre, la pêche est plus ou moins abondante et la S.P.E.C. plus ou moins rentable. Ce sont donc des déficiences dans l'approvisionnement qui sont essentiellement en cause. L'entreprise ne sera en mesure d'assurer l'équilibre de son exploitation qu'à condition de pouvoir bénéficier de concours techniques nouveaux lui assurant des assises plus larges. De l'expansion nouvelle qu'elle connaîtrait alors, il est certain que résulteraient des possibilités accrues pour les travailleurs du Territoire.

Mais il est apparu que l'utilisation des avantages que présente la position géographique de vos îles exige un autre effort. Les atouts dont vous disposez sont nombreux. Ils tiennent avant tout à la proximité des centres de production et de consommation : les bancs de Terre-Neuve, d'une part, cet archipel sous-marin au contact des eaux chaudes du Gulf Stream et des eaux froides du Labrador, les régions peuplées et riches de la côte Nord-Est de l'Amérique, d'autre part. Par ailleurs, vos îles sont situées sur la route maritime entre l'Europe occidentale et les Grands Lacs par le Saint-Laurent. Enfin, contrairement à Sydney, Halifax et Saint-John's, Saint-Pierre constitue un excellent abri naturel toujours exempt de glaces. Il était donc dans la vocation de votre ville de devenir un port moderne de pêche hauturière et de commerce.

On a dit de manière fort heureuse et je fais miennes ces formules, que Saint-Pierre doit assumer en grand le double rôle d'une « station service » maritime et d'un « bateau usine » en service permanent. Cela supposait résolue une difficulté initiale. L'évolution technique de la pêche moderne fait appel à des bâtiments toujours plus importants – chalutiers à la pêche fraîche ou chalutiers congélateurs ; elle ne pouvait donc se satisfaire des conditions portuaires existant à Saint-Pierre. D'autant qu'il fallait tenir compte des progrès réalisés dans l'équipement des ports concurrents de Terre-Neuve et des provinces maritimes du Canada. Force était d'envisager l'extension de votre port que ne pouvaient utiliser les navires de fort tonnage. Cette extension a été décidée il y a quelque cinq ans et la Société des Batignolles en achève l'exécution. Une fois terminés les travaux de protection de la rade, la construction de nouveaux quais et môles en eau profonde, d'installations nouvelles pour l'entretien et la réparation des navires ainsi que pour la préparation et le stockage des produits de la pêche, on peut affirmer que le Territoire sera à même de jouer le double rôle répondant à sa vocation naturelle.

Du même coup sera assurée pour longtemps la « promotion » économique et sociale, comme on dit aujourd'hui, de l'archipel. En effet, la stagnation relative du port d'escale, le bouleversement des structures professionnelles consécutif à l'apparition de la pêche industrielle ont réduit le nombre des pêcheurs indépendants et les possibilités d'emploi à terre. Au sous-emploi saisonnier à l'époque où la pêche au doris est impraticable, s'est ajouté un sous-emploi permanent auquel les mesures prises par l'administration ne peuvent apporter que des palliatifs ; et l'on ne saurait oublier que les différents chantiers en cours ou en projet ne dureront pas toujours. La pêche au doris étant condamnée à plus ou

moins brève échéance en tant qu'activité principale, la formule des petits chalutiers étant à peine viable, il faut s'orienter vers des solutions nouvelles ; développer, bien sûr, la flottille locale de chalutiers, mais aussi attirer dans le port d'escale les grands chalutiers fréquentant le nord-ouest atlantique, accroître les possibilités d'avitaillement, inciter l'armement International à débarquer et travailler ses prises, étendre l'industrie locale de la transformation du poisson. L'équipement du port et la construction d'un second frigorifique doivent permettre d'assainir la situation en absorbant la main-d'œuvre disponible, le secteur commercial bénéficiant par ailleurs du rythme accru de l'activité locale.

Le Gouvernement, qui se félicite d'avoir mené à bien les négociations qui ont conduit le Fond Européen de Développement à prendre en charge les travaux portuaires de Saint-Pierre, a fait poursuivre activement l'étude des divers problèmes que posait la création du second frigorifique. J'ai veillé personnellement à ce que la solution adoptée soit de nature à recueillir l'approbation de tous ceux que concerne cette entreprise d'intérêt public.

Une société américaine a fait connaître assez récemment qu'elle s'intéressait à la création d'une industrie de poisson cuisiné surgelé dont les installations seraient joutées, sinon imbriquées dans celles du Frigorifique de stockage. Un important investissement serait nécessaire tant en installations terrestres qu'en chalutiers et en matériel de pêche.

Le Premier Ministre que j'ai entretenu de cette affaire examine personnellement la question. Il va de soi que le Gouvernement veillerait à ce que l'activité de cette Société dans le Territoire tienne compte des intérêts essentiels de la population.

De son côté il incomberait aux Pouvoirs Publics de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer à la Société, comme à toute autre qui se proposerait d'y investir, les garanties suffisantes d'une exploitation rentable.

Je puis, en tout cas, vous assurer que je veillerai à ce que l'affaire soit traitée avec vigilance non seulement par mes services, mais encore par le Comité Interministériel et le Conseil Supérieur des investissements étrangers.

Le problème s'est toujours posé d'ajouter d'autres ressources à celles que peuvent vous procurer la pêche, l'avitaillement ou la réparation des navires, bref : la mer. Je sais bien que la nature est là, qui commande. On ne peut faire que votre ciel ne soit balayé par des masses d'air polaire, que ce ne soit le courant du Labrador qui baigne vos côtes ; on ne peut faire que votre sol, souvent rocheux ne soit généralement acide, imperméable, travaillé par l'érosion. Je sais tout le parti que vous tirez traditionnellement de la végétation naturelle et tout ce que vous obtenez de vos jardins. Par ailleurs, la création récente d'un centre de quarantaine pour bœufs charolais destinée à l'exportation est partie de cette constatation exacte que votre climat et vos ressources sont tout à fait compatibles avec une certaine extension de l'élevage.

L'exploitation du sous-sol ouvre peu de perspectives. Si les indices de minéralisation sont nombreux, aucun minerai ne paraît former de gisement présentant un réel intérêt économique. Bien entendu je n'aurai garde d'oublier les recherches d'hydrocarbures actuellement en cours encore qu'il soit tôt pour avoir une idée de leur résultats.

Mais il est une ressource nouvelle qui retient toute l'attention des Pouvoirs Publics et dont il y a lieu de souligner qu'elle a provoqué d'intéressantes initiatives privées : cette ressource c'est le tourisme. Non point le tourisme de croisière, épisodique et peu profitable ; je veux parler du tourisme saisonnier, du tourisme de séjour. C'est un fait que cette activité a pris un bon départ. Son développement implique le renforcement de la propagande dans les pays qu'il peut concerner, en particulier au Québec. Il implique le développement des structures d'accueil, encore que l'équipement hôtelier ait fait des progrès notables. Et il faut se féliciter de l'essor pris par le Centre Culturel, qui attire ici des étudiants canadiens et américains soucieux de se perfectionner en français au contact d'une population française.

En l'absence de toute autre industrie, l'essor du tourisme doit permettre de diversifier, dans une certaine mesure, l'économie du Territoire, presque exclusivement fondée sur la mer.

Comme il est naturel, le projet de Plan quinquennal est prioritairement axé sur les objectifs dont la réalisation doit accroître notablement les ressources propres de l'archipel : l'extension et l'intensification des activités portuaires, le développement de la pêche industrielle.

Si la construction du nouveau port, dont le financement est assuré par le Fond Européen du Développement, est en voie d'achèvement, il est évident que cet ouvrage ne pourra être exploité rationnellement que s'il est doté des équipements nécessaires. C'est pourquoi figurent au nombre des prévisions du V^{ème} plan la construction d'une route littorale entre l'ancien et le nouveau port, ainsi que des rampes d'échouage pour grouper les embarcations des petits pêcheurs – les adductions d'eau, raccordement téléphoniques et amenées d'énergie aux môles du commerce et du frigorifique – l'aménagement d'un quai de 70 à 110 mètres avec deux ou trois postes à quai – l'acquisition d'outillage portuaire – des réfections et aménagement divers dans l'ancien port – des travaux concernant le parc de balisage et la signalisation du port.

En ce qui concerne le développement de la pêche, c'est évidemment la construction du bâtiment du second frigorifique qui est assurée de la priorité. Cette opération devrait commencer dès 1967 afin d'assurer au plus tôt les relais d'emploi de la main-d'œuvre après l'achèvement de l'actuel chantier du port. D'autre part, la création d'une station expérimentale de pêche a été décidée : elle doit comprendre un laboratoire et un bateau de recherches océanographiques et d'expérimentation ; le financement de l'ensemble est assuré par la Marine Marchande et la Recherche Scientifique, sa mise en place par l'Institut technique des pêches maritimes.

Telles sont les prévisions du Plan pour les activités essentielles du Territoire. Mais j'ai dit tout l'intérêt qui s'attache au développement du tourisme. Il suppose évidemment que les investissements du secteur privé se poursuivent, notamment dans le domaine de l'équipement hôtelier. Il commande l'intervention de la puissance publique pour l'amélioration des conditions d'accès au Territoire. Vous savez que des crédits importants ont été réservés en vue de pourvoir au remplacement du « Miquelon ».

Le moment venu, les rapports qui me parvenaient sur l'état de ce navire depuis près d'un an ne me permettaient plus de différer la décision de son remplacement. Conformément au vœu du Conseil Général, l'Etat reprendra à sa charge à partir du 1^{er} janvier 1967 l'exploitation de la liaison maritime du Territoire avec le Continent Américain. Elle sera assurée par un nouveau bâtiment qui répond dans une très large mesure aux caractéristiques qui ont été retenues au cours de diverses consultations dans le Territoire.

Encore que l'Etat supporte déjà depuis qu'il existe le poids du déficit d'exploitation du « Miquelon », puisque le montant de la subvention au Territoire était déterminé en conséquence, je ferai en sorte qu'à partir du 1^{er} janvier 1967, ce déficit soit pris en compte par la Métropole à concurrence de 11 millions de francs CFA environ – montant du dernier déficit annuel connu.

En ce qui concerne l'infrastructure aérienne, un programme d'aménagements important va être financé par l'Etat, les crédits étant répartis entre les bases aériennes, la navigation, la météorologie. C'est également l'Etat qui prendra en charge l'aménagement des relations radioélectriques : aménagement d'un nouveau centre récepteur et pose des nouvelles antennes. Au titre de la radiodiffusion un programme d'investissements est envisagé par l'O.R.T.F. Il devrait permettre l'aménagement d'un nouveau studio et l'accroissement de puissance de l'émetteur à 8 kilowatts ; l'installation d'un émetteur local de télévision est également prévue et doit, sauf imprévu, entrer en fonctionnement dès la fin de l'année.

Un certain nombre d'équipements d'intérêt local présente une importance touristique : par exemple la réfection du réseau routier de Saint-Pierre, la construction d'une route reliant Miquelon à Langlade, celle d'un appontement à Langlade. Mais la plupart de ces équipements présentent un caractère plus immédiat d'utilité, voire d'urgence. C'est le cas de l'outillage dont il convient de doter le Service des Travaux Publics, principal entrepreneur du Territoire, qui a normalement la charge des travaux de voirie, d'aménagement portuaire et des grands bâtiments. C'est lui qui aura à réaliser, outre les travaux du pont du Goulet, l'extension de la cale et divers aménagements à Miquelon. Des crédits sont également prévus pour le remplacement des moteurs de la centrale électrique de Miquelon.

L'inscription de ces dernières dépenses à la section locale du FIDES tient à la constante progression de la consommation d'électricité due à l'amélioration de l'équipement ménager électrique. Ce qui m'amène tout naturellement aux investissements sociaux.

Dans ce domaine, le projet le plus important concerne l'aménagement et l'extension de l'hôpital de Saint-Pierre. Les travaux prévus devraient permettre une utilisation plus rationnelle des locaux et l'augmentation de la capacité hospitalière, tout à fait indispensable si votre chef-lieu veut jouer pleinement ce rôle de station service des bancs que j'ai évoqué tout à l'heure. Un autre projet concerne la construction d'une pouponnière-garderie dont l'intérêt social est évident ; l'intérêt économique n'en serait pas moindre, dans la mesure où cet établissement permettrait aux jeunes femmes de conserver, après leur mariage, une activité professionnelle, le recrutement de la main d'œuvre féminine ayant toujours posé un difficile problème dans l'industrie du poisson.

En matière d'enseignement, le Ministère de l'Education Nationale a prévu, dans le cadre du V^e plan, l'amélioration des installations et de l'équipement du Lycée et du Collège d'Enseignement Technique. Toutefois, la reconstruction du bâtiment de l'Ecole Primaire doit être prévue. Elle est indispensable, mais les modalités de son financement ne sont pas encore déterminées. Je m'emploie à obtenir une décision rapide.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a accepté de participer pour 50% à la construction d'une Maison de jeunes et d'une piscine couverte. D'autres travaux s'imposent : les élèves de l'enseignement privé ont besoin d'une salle de gymnastique, et Saint-Pierre n'a pas de stade.

En ce qui concerne les travaux urbains, le bitumage des rues de Saint-Pierre, commencé en 1959, doit se poursuivre et des crédits sont prévus à cet effet au V^{ème} plan. Quant à l'adduction d'eau, son importance est primordiale : la qualité de l'eau dont dispose Saint-Pierre n'est pas entièrement satisfaisante et la modernisation du réseau d'adduction constituera un complément indispensable à l'équipement du port, tant pour l'industrie du poisson que pour l'avitaillement des navires. Le projet présenté par le Gouvernement au Fond Européen de Développement est actuellement à l'étude.

Je n'oublie pas MIQUELON où la pêche en doris constitue toujours l'activité essentielle. Cette forme artisanale est menacée par l'inéluctable essor de la pêche industrielle et, il faut bien le dire, par la pratique abusive de la pêche des chalutiers dans les eaux territoriales.

Le Territoire sera prochainement pourvu d'une vedette rapide dont l'armement pourra assurer une surveillance efficace.

Il n'en reste pas moins que MIQUELON doit prendre part à l'essor économique de l'archipel.

Les travaux prévus au V^{ème} plan seront menés à bien. Je pense notamment aux wharf, aux égouts, aux travaux de bitumage et à la remise en état des routes.

Messieurs, la plupart des opérations que je viens d'évoquer font l'objet de financements publics. Je ne crois pas utile de préciser pour quelles dépenses il sera fait appel aux budgets des ministères techniques et pour quelles autres à la section territoriale du FIDES. En outre, il ressort de mon exposé que des investissements privés interviendront pour un montant important dans le développement de la pêche industrielle. Ce devrait être également vrai, quoique à une moindre échelle, pour le tourisme, les transports, l'habitat, le commerce. Le Gouvernement est prêt, dans tous les domaines, à encourager les initiatives, ce qui m'amène à vous rappeler qu'il y a intérêt à ce que votre Code des investissements soit voté dans les meilleurs délais.

Quant aux moyens publics à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du V^{ème} plan, je crois devoir souligner toute l'importance que revêt l'intégration au Plan National des programmes d'investissements dans les TOM. Les Territoires avaient tout à gagner à ce que l'action de l'Etat s'exerçât par l'intermédiaire des ministères spécialisés et dans le cadre de leurs budgets. Il demeure entendu que le Ministre d'Etat et le Gouverneur, éclairés par les élus locaux, conservent leur pouvoir de coordination et de choix.

Dans ce cadre, se situe la consultation qui vous a été demandée concernant la prise en charge par l'Etat de deux services sociaux : l'Enseignement et la Santé.

Je voudrais tout de suite vous dire à ce sujet que le point de vue du Gouvernement n'est nullement d'écarter les avis éclairés que le Conseil Général est normalement appelé à donner dans les affaires qui intéressent la population et tel est le cas au premier chef.

La raison d'être de ces réformes est de mettre à la disposition des Territoires des services techniques dont la qualité, l'efficacité des moyens seront portées au niveau de ceux de la Métropole.

Vous pouvez en être assurés. Je ferai en sorte que cette réorganisation soit menée à bien en contact étroit avec les réalités saint-pierraises. Je compte sur vous pour appeler mon attention sur les aspects nouveaux qu'elles prendront.

*

* *

Messieurs, la collectivité humaine que vous constituez a, comme toute autre, ses problèmes humains. Je voudrais, pour finir, m'y arrêter. Disons d'abord que la situation démographique et sanitaire du Territoire n'est pas aussi satisfaisante qu'on pourrait le souhaiter. Sans doute la population croît-elle modérément et régulièrement. Sans doute, la mortalité infantile, autrefois importante, ne dépasse-t-elle pas les moyennes acceptables. Si les principales endémies sont les mêmes qu'au Canada et en Europe occidentale, il convient cependant de demeurer très vigilant en ce qui concerne la tuberculose et il y a lieu de poursuivre activement la lutte antituberculeuse. A cet égard, le renforcement du corps médical, auquel l'administration se préoccupe d'assurer un recrutement de haute qualité, devrait permettre d'assurer la surveillance des enfants du premier âge, ainsi que tous les examens de santé scolaire indispensables pour les enfants plus âgés et les adolescents. Selon toute vraisemblance, il sera difficile d'éradiquer la tuberculose : du moins devrait-on parvenir à la contrôler étroitement grâce à cet effort systématique de dépistage précoce et à la pratique de la vaccination. L'éducation de la jeunesse dans le respect des principes de l'hygiène et de la prophylaxie, le développement de l'éducation physique et la pratique des sports, devraient être, en matière de santé publique, d'un précieux recours.

Je voudrais également attirer votre attention sur un problème qui intéresse l'avenir même du Territoire. S'il est une nécessité en notre temps, pour quelque collectivité que ce soit, c'est bien de posséder une familiarité grandissante, et aussi généralisée que possible, avec les méthodes modernes de la technique et les connaissances scientifiques qui en sont le fondement. Le Gouvernement a déjà fait beaucoup pour que vos enfants aient la possibilité de poursuivre leurs études. La prise en charge de l'enseignement du second degré par le Ministère de l'Education Nationale a constitué une étape importante, et je suis favorable, pour ma part, à ce qu'il prenne également en charge l'enseignement primaire public. Des bourses d'enseignement supérieur ont été accordées de la manière la plus libérale : toutes les demandes ont été satisfaites. Mais je fais appel à vous, Messieurs, pour que vous fassiez vôtre la préoccupation que j'exprime : Je voudrais que votre population, dans son ensemble, mesurât tout le prix d'une généralisation de la culture, en particulier, s'agissant d'une collectivité dont l'habileté est réputée, pour la culture technique – les deux mots ne jurent qu'aux yeux des faux intellectuels. J'ajoute qu'il conviendrait, à cet égard, de pouvoir développer à Saint-Pierre même l'enseignement des disciplines de la mer, ainsi qu'à commencé de le faire l'Inscription maritime.

Messieurs, la France a le sentiment d'accomplir tout son devoir à l'égard de ce fragment d'elle-même que vous représentez. L'aide de l'Etat est primordiale pour le financement des services publics, l'équilibre du budget territorial, le fonctionnement de l'Indispensable Fonds de Compensation ; et c'est l'Etat qui a créé l'industrie moderne de la pêche qui doit assurer votre prospérité.

Nous voudrions faire plus encore. Nous n'aurions pas de plus cher désir que de dresser, aux abords du continent américain, une image aussi fidèle que possible de la France. Les obstacles à vaincre, sont, hélas ! considérables. Ils tiennent à l'exiguïté de l'archipel, à la faible population qu'il peut faire vivre, aux conditions naturelles d'existence, à l'étroite spécialisation économique, à laquelle il est contraint. Il importe : l'action est l'art du possible. Il nous appartient de bâtir ensemble, ici, malgré le rocher, le froid, le brouillard, une communauté conforme, autant qu'il se peut, à l'idée de notre Patrie

qu'on se forme dans le monde. Or, le cas de vos îles est tout à fait particulier : elles ne sont situées ni dans un océan presque vide, ni dans une région sous-développée de la planète. Au contraire, c'est à des nations qui comptent parmi les plus prospères du globe qu'il s'agit de montrer ce que peuvent même fort éloignés de la Métropole, même peu nombreux, mêmes aux prises avec les difficultés de la nature, des Français fiers de l'être, donc sûrs d'eux ; Dans cette mission qui est la vôtre, le concours du pays, le Gouvernement de la République s'en porte garant, vous est fraternellement acquis.

Vive le Général de Gaulle !

Vive Saint-Pierre et Miquelon !

Vive la France !